



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BEAUCHE-CENTRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

**Séance ordinaire du 12 mai 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 12 mai 2025 à 20h.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Audrey Pomerleau  
Maryse Baillargeon

Messieurs les conseillers : Éric Morency  
Michel Pigeon  
Sylvain Carboneau  
Vincent Poulin

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Patrice Mathieu.

**Est aussi présente :**

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

**1. Ouverture de la séance**

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Première période de questions

**2. Administration générale et greffe**

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Autorisation signature convention collective et contrat de travail

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Programmation des travaux version 1
- 3.3. Eau potable rue Commerciale
- 3.4. Clôture eaux usés et eau potable
- 3.5. Trottoirs: rectiligne ou biseau
- 3.6. Autorisation acte de servitude Hydro-Québec
- 3.7. Nouveau développement - modification plan
- 3.8. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
- 3.9. Toiture bâtiment réservoir eau potable
- 3.10. Engagement journalier écocentre

**4. Travaux publics**

- 4.1. Autorisation appel d'offre 2025-09: surveillance travaux 10<sup>e</sup> rang Est
- 4.2. Offre de service niveleuse
- 4.3. Pont 1<sup>er</sup> rang Est - pavage entrée Est
- 4.4. Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière

**5. Sécurité publique et incendie**

- 5.1. Rapport d'intervention Avril 2025
- 5.2. Contrat radio-chasseurs - autorisation signature

**6. Loisir, organismes et activités culturelles**

- 6.1. Commandites (Marché de Noël)
- 6.2. FRR volet 4 - poste partagé loisir avec Saint-Fredéric
- 6.3. Campagne achat local

**7. Affaires nouvelles**

**8. Période de questions**

**9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes

**10. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire, Patrice Mathieu, ouvre la séance.

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 112-05-2025**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7 - Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

**1.2 Première période de questions**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**2. Administration générale et greffe**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025**

**Résolution 113-05-2025**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

**2.2 Adoption des comptes**

**Résolution 114-05-2025**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carboneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois d'avril 2025 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 188 469.61 \$.

Adoptée

### **2.3 Autorisation signature convention collective et contrat de travail**

#### **Résolution 115-05-2025**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est parvenue à une entente avec les représentants syndicaux concernant le renouvellement de la convention collective des employés syndiqués;

CONSIDÉRANT également que des ententes ont été conclues avec les cadres pour la mise à jour ou le renouvellement de leurs contrats de travail;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'autoriser une ou des personnes à signer les documents officiels en lien avec ces ententes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le maire, M. Patrice Mathieu et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Dominique Giguère, à signer pour et au nom de la municipalité la convention collective des employés syndiqués ainsi que les contrats de travail des employés cadres, et ce, conformément aux ententes intervenues.

Adoptée

### **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

#### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois d'avril est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

#### **3.2 Programmation des travaux version 1**

#### **Résolution 116-05-2025**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de

biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

### **3.3 Eau potable rue Commerciale**

#### **Résolution 117-05-2025**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne souhaite améliorer la performance de son réseau d'aqueduc, notamment en assurant sa résilience, la qualité du service et une meilleure gestion opérationnelle;

ATTENDU QUE le projet de prolongement de la conduite d'aqueduc sur la rue Commerciale vise à boucler le réseau d'aqueduc existant, ce qui permettra une alimentation en eau plus stable et sécuritaire;

ATTENDU QUE l'estimation du coût pour la réalisation de ce prolongement s'élève à 98 000 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE les travaux incluent notamment :

- l'installation d'une nouvelle conduite d'aqueduc pour boucler le réseau;
- l'ajout d'une borne fontaine en face de l'écocentre (emplacement ajustable);
- l'ajout d'une vanne d'arrêt à l'intersection de la rue Langevin pour permettre un isolement du réseau si nécessaire;
- l'ajout d'une entrée d'eau de 6 pouces destinée à de futurs gicleurs à la scierie VP;
- l'ajout d'une entrée d'eau de  $\frac{3}{4}$  de pouce pour desservir l'écocentre;

ATTENDU QUE cette intervention s'inscrit dans la planification des travaux de bordure et de pavage dans le quartier des Lilas ainsi que du pavage de la rue Commerciale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la continuité du réseau d'eau potable sur la rue Commerciale, incluant tous les travaux précités;

QUE cette dépense soit intégrée dans la programmation des travaux TECQ;

QUE la direction générale soit autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la réalisation du projet.

Adoptée

### **3.4 Clôture eaux usées et eau potable**

Point reporté.

### **3.5 Trottoirs: rectiligne ou biseau**

#### **Résolution 118-05-2025**

ATTENDU que deux options ont été présentées pour l'aménagement du trottoir sur la rue Langevin, soit :

- un aménagement rectiligne du trottoir jusqu'à l'intersection;
- ou un aménagement avec élargissement de la voie de droite et le trottoir positionné le plus près possible du poteau électrique, incluant un biseau de 30 mètres à la fin du rayon du trottoir;

ATTENDU que le Conseil juge que l'option avec biseau offre une meilleure fluidité de circulation et s'intègre mieux à la configuration existante du terrain;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à la majorité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la réalisation du trottoir sur la rue Langevin selon l'option avec biseau, laquelle prévoit l'élargissement de la voie de droite, l'alignement du trottoir le plus près possible du poteau électrique, ainsi qu'un biseau de 30 mètres à la fin du rayon du trottoir.

Adoptée

### **3.6 Autorisation acte de servitude Hydro-Québec**

#### **Résolution 119-05-2025**

CONSIDÉRANT que des travaux d'implantation ou de prolongement des réseaux électriques sont requis par Hydro-Québec dans les secteurs des rues des Pins, des Lilas, des Cerisiers et de la rue Commerciale ;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec exige, pour procéder, que la Municipalité accorde les servitudes nécessaires sur les terrains municipaux situés dans ces secteurs ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature des actes de servitude correspondants afin de permettre la réalisation des travaux et l'installation des équipements d'Hydro-Québec ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le maire, M. Patrice Mathieu et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Dominique Giguère, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les actes de servitude requis par Hydro-Québec concernant les rues des Pins, des Lilas, des Cerisiers et la rue Commerciale, et ce, pour permettre l'implantation, le prolongement et l'entretien des installations électriques nécessaires.

Adoptée

### **3.7 Nouveau développement - modification plan**

#### **Résolution 120-05-2025**

CONSIDÉRANT qu'un plan modifiant l'aménagement de deux terrains situés sur la rue des Cerisiers a été présenté au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette modification permettrait la construction de bâtiments multifamiliaux plutôt qu'une habitation résidentielle unifamiliale ou jumelée, tel que prévu initialement;

CONSIDÉRANT que le conseil juge que cette modification pourrait répondre aux besoins en logements sur le territoire et favoriser une densification réfléchie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carboneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil manifeste son intérêt à aller de l'avant avec les modifications proposées pour ces deux terrains sur la rue des Cerisiers;

QUE la directrice générale adjointe soit mandatée pour voir à la réalisation du projet, notamment en collaboration avec les professionnels concernés, et à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces changements.

Adoptée

### **3.8 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)**

#### **Résolution 121-05-2025**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 56-03-2024, adoptée par le conseil municipal, autorisait la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) et désignait Mme Dominique Giguère, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de signataire et de personne responsable de la demande;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la désignation de la personne ressource responsable du dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la résolution numéro 56-03-2024 soit modifiée afin de remplacer Mme Dominique Giguère, par Mme Mélissa Chrétien à titre de personne ressource responsable du dossier dans le cadre du PEPPSEP;

QUE Mme Mélissa Chrétien soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adoptée

### **3.9 Toiture bâtiment réservoir eau potable**

#### **Résolution 122-05-2025**

CONSIDÉRANT que le bâtiment adjacent au réservoir d'eau potable, soit le poste de chloration, nécessite des travaux de réfection de la toiture;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Construction Gilbert Nolet inc., en date du 5 mai 2025, pour un montant de 3 885,00 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le projet sera financé dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la soumission de Construction Gilbert Nolet inc. soit acceptée pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du bâtiment abritant le réservoir d'eau potable, tel que détaillé dans la soumission du 5 mai 2025;

QUE le contrat soit octroyé pour un montant total de 3 885,00 \$, plus taxes applicables;

QUE ce projet soit financé par la contribution versée dans le cadre de la TECQ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Dominique Giguère, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Adoptée

### **3.10 Engagement journalier écocentre**

#### **Résolution 123-05-2025**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne participe à l'exploitation de l'écocentre en vertu d'une entente intermunicipale conclue avec la MRC de Beauce-Centre;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'engager du personnel journalier pour assurer le bon fonctionnement de l'écocentre pendant la période d'ouverture;

CONSIDÉRANT que les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt et possèdent les compétences requises pour occuper ces fonctions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne procède à l'engagement de M. Roger Mathieu et M. Guy Dubé à titre de journalistes à l'écocentre pour la saison 2025;

QUE ces engagements soient effectués selon les conditions en vigueur et en conformité avec l'entente conclue avec la MRC de Beauce-Centre.

Adoptée

### **4. Travaux publics**

#### **4.1 Autorisation appel d'offre 2025-09: surveillance travaux 10<sup>e</sup> rang Est**

#### **Résolution 124-05-2025**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne prévoit la réalisation de travaux sur le 10<sup>e</sup> Rang Est;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'assurer une surveillance professionnelle pendant l'exécution des travaux afin d'en garantir la conformité avec les plans, devis et normes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de procéder par appel d'offres afin d'obtenir des services professionnels de surveillance de qualité à un prix compétitif;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser le lancement de l'appel d'offres numéro 2025-09 pour les services professionnels de surveillance des travaux sur le 10<sup>e</sup> Rang Est;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à préparer et publier les documents d'appel d'offres requis pour cette démarche;

QUE les résultats de l'appel d'offres soient présentés au conseil pour adjudication ultérieure du contrat.

Adoptée

#### **4.2 Offre de service nivelleuse**

La municipalité a reçu une offre de service datée du 30 avril 2025 de la part des Entreprises Antoine Labbé pour des services de nivelage de rang. L'équipement proposé consiste en un tracteur muni d'une nivelleuse arrière, ce qui permettrait, selon le fournisseur, de presque doubler l'efficacité par rapport à une machine conventionnelle (type Grader). Le fournisseur indique également que l'équipement est deux fois plus rapide et qu'il est disponible pour faire des démonstrations. Il est toutefois demandé de l'aviser au minimum 48 heures avant le début des travaux.

#### **4.3 Pont 1<sup>er</sup> rang Est - pavage entrée Est**

##### **Résolution 125-05-2025**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de pavage dans le 1<sup>er</sup> rang Est, à l'est du pont, afin d'améliorer la chaussée et d'assurer la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT que la section visée représente une distance d'environ 30 à 50 pieds;

CONSIDÉRANT que les travaux peuvent être réalisés dans le cadre des budgets d'entretien de voirie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal autorise le pavage d'une section d'environ 30 à 50 pieds dans le 1<sup>er</sup> rang Est, à l'est du pont;

QUE la direction générale soit autorisée à procéder avec les démarches nécessaires pour la réalisation de ces travaux, incluant l'octroi d'un contrat selon les règles en vigueur.

Adoptée

#### **4.4 Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière**

##### **Résolution 126-05-2025**

Projet: trottoirs rue Langevin Sud - Phase 2

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 318 197 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 254 557 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carboneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Mme Dominique Giguère est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

## **5. Sécurité publique et incendie**

### **5.1 Rapport d'intervention Avril 2025**

#### **Résolution 127-05-2025**

Il est proposé par Vincent Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel d'avril 2025 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

### **5.2 Contrat radio-chasseurs - autorisation signature**

#### **Résolution 128-05-2025**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a reçu un contrat d'Horizon Mobile pour le renouvellement du temps d'antenne télé pour les téléméteurs utilisés par le service incendie;

CONSIDÉRANT que ce contrat, identifié sous le numéro 13JM180425B, est valide pour une période de 24 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2027;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'autoriser un représentant du service incendie à signer ce contrat afin d'assurer la continuité des communications d'urgence;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Audrey Pomerleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne autorise M. Robert Ruel, directeur du service incendie, à signer le contrat avec Horizon Mobile, succursale 3613 Beauce, représenté par M. Jordan Mainguy, pour le renouvellement du temps d'antenne télé pour les téléavertisseurs, selon les modalités du contrat 13JM180425B;

QUE la présente résolution entre en vigueur immédiatement.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 Commandites (Marché de Noël)**

#### **Résolution 129-05-2025**

CONSIDÉRANT que le Marché de Noël de Saint-Odilon-de-Cranbourne constitue un événement rassembleur favorisant l'achat local, la mise en valeur des artisans et commerçants de la municipalité ainsi que l'animation du milieu;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite appuyer cet événement et encourager les retombées économiques locales;

CONSIDÉRANT le succès des initiatives mises en place lors de l'édition précédente, notamment les prix remis aux consommateurs à dépenser localement et la roulette permettant de gagner des montants à utiliser sur place;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne octroie une aide financière pour l'édition 2025 du Marché de Noël d'un montant de 500 \$;

QUE cette aide soit utilisée pour :

- offrir des prix à dépenser dans les commerces de Saint-Odilon à des consommateurs du marché;
- remettre des montants à gagner à la roulette, à utiliser sur place durant l'événement;

QUE cette aide financière soit octroyée dans le cadre du soutien aux initiatives de développement local, et imputée au poste budgétaire approprié.

Adoptée

### **6.2 FRR volet 4 - poste partagé loisir avec Saint-Fredéric**

#### **Résolution 130-05-2025**

CONSIDÉRANT que le nouveau programme de coopération intermunicipale, soit le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4, permet de soutenir financièrement le partage de ressources entre municipalités;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit un taux d'aide financière de 50 % jusqu'à un maximum de 350 000 \$, et ce, pour une période maximale de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne à améliorer et structurer l'offre de services en loisirs sur son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de Saint-Odilon-de-Cranbourne et de Saint-Frédéric d'unir leurs efforts afin de partager une ressource commune en loisirs, soit un poste de coordonnateur aux loisirs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne vise une utilisation de cette ressource entre 10 et 15 heures par semaine sur son territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Pigeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne manifeste son intérêt à déposer, conjointement avec la Municipalité de Saint-Frédéric, une demande d'aide financière dans le cadre du FRR – Volet 4, pour la création et le partage d'un poste de coordonnateur aux loisirs;

QUE ce projet soit conditionnel à l'obtention de la subvention dans le cadre du programme;

QUE la Municipalité collabore à l'élaboration du projet en partenariat avec la Municipalité de Saint-Frédéric, selon les modalités prévues par le programme.

Adoptée

### **6.3 Campagne achat local**

#### **Résolution 131-05-2025**

CONSIDÉRANT que les détails de la campagne d'achat local ont été présentés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la campagne proposée correspond aux attentes du conseil en matière de soutien à l'économie locale et de dynamisation du milieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite bonifier cette initiative afin d'en maximiser les retombées pour la communauté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Maryse Baillargeon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal entérine la campagne d'achat local telle que présentée;

QUE la Municipalité dépose une demande de partenariat financier auprès de Desjardins afin de soutenir et de bonifier cette campagne.

Adoptée

### **7. Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle.

### **8. Période de questions**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

### **9. Divers**

#### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance.

## **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : HLM et CCL.

## **10. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 132-05-2025**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été discutés et traités;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Sylvain Carbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'assemblée soit levée à 20h45, mettant ainsi fin à la session du 12 mai 2025;

QUE la prochaine séance du conseil municipal se tiendra à la date prévue, sauf avis contraire.

Adoptée

Je, Patrice Mathieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

*Patrice Mathieu,*  
**Maire.**

---

*Dominique Giguère,*  
**Directrice générale et  
greffière-trésorière.**